

COMMUNIQUE DE PRESSE

Projet d'appui à la réorganisation structurelle et opérationnelle de l'Ecole Nationale d'Application des Techniques des Transports Terrestres (ENATT) de BATNA

SEMINAIRE DE CLOTURE & de VISIBILITE

Dans le cadre du Programme de coopération bilatérale entre l'Algérie et l'Union européenne intitulé "Appui aux Réformes du Secteur des Transports en Algérie TRANSPORT II", le séminaire de clôture du Projet d'Appui à la Réorganisation Structurelle et Opérationnelle de l'Ecole Nationale d'Application des Techniques des Transports Terrestres- ENATT" est organisé, le 21 mars au siège de l'Ecole.

Ce séminaire a pour but de montrer l'impact positif de la coopération algéro-européenne dans le secteur des transports ainsi que les perspectives d'évolution de la professionnalisation des formations des transports et de la logistique pour l'adapter aux besoins des métiers.

Il est l'occasion, également, de dresser le bilan des activités et d'envisager les perspectives du projet qui arrive à terme le 24 mars 2017, après 16 mois d'activité et d'intense collaboration entre le bénéficiaire du projet, l'ENATT, et les experts mis à disposition par le Programme de coopération.

Le Projet est financé par l'Union européenne à hauteur de **870.000 EUR** et a pour but de **(i)** faire évoluer l'ENATT vers une école supérieure sectorielle de référence en mettant en place une offre de formation orientée vers les transports terrestres et la logistique, **(ii)** rendre fonctionnel son laboratoire de recherche en ingénierie des transports et nuisances par les transports IT & NT.

Le projet de réorganisation permettra à l'ENATT de se mettre en adéquation avec les préoccupations du secteur des transports, notamment, en s'inscrivant en droite ligne avec les objectifs de l'actuelle politique sectorielle et en fournissant des formations qui répondent à ces préoccupations et cela en conformité avec les normes et standards internationaux.

Ce projet, qui reste à valider par les deux institutions concernées (transports et enseignement supérieur), a permis l'atteinte de deux résultats phares, à savoir, **(i)** une nouvelle vocation sectorielle est attribuée à l'ENATT et une organisation fonctionnelle répondant à son positionnement d'école orientée vers les métiers des transports et de la logistique; **(ii)** une ressource humaine dont la capacité a été renforcée afin de mieux répondre aux exigences des nouveaux programmes d'enseignement à tous les niveaux du «cycle LMD» et de la formation continue.

*Pour rappel, ce projet s'inscrit dans le cadre du Programme **TRANSPORT II** dont l'objectif global est d'Accompagner la mise en œuvre de la nouvelle stratégie des transports par des réformes Institutionnelles et réglementaires et d'améliorer la sécurité des transports et leur qualité.*

Ses objectifs spécifiques sont les suivants :

- *L'adaptation des réformes institutionnelles aux besoins de l'aménagement de l'infrastructure et du développement de l'économie.*
- *L'adaptation de la réglementation en vigueur aux réformes engagées.*
- *L'amélioration de la sécurité des transports.*
- *L'optimisation de la qualité des services et des produits.*

Les résultats attendus du Programme TRANSPORT II sont :

- RI. *Le Ministère des Transports est modernisé et dispose d'un système de management performant.*
- R2. *Les textes législatifs et réglementaires sont harmonisés et mis en cohérence avec la nouvelle politique nationale; les autorités de régulation sont opérationnelles.*
- R3. *Des institutions ou structures chargées de la sécurité sont appuyées et assistées dans leurs installations et développement.*
- R4. *La professionnalisation des métiers du transport est adaptée aux besoins des usagers.*
- R5. *Les autorités, les opérateurs et les usagers sont sensibilisés et responsabilisés sur la nouvelle politique nationale des transports.*

Le **budget** alloué au Programme TRANSPORT II est **de 16,5 millions d'euros** où l'apport de l'Union européenne est de **13 millions d'euros** et celui de l'Algérie de **3,5 millions d'euros**. Il a une durée de 60 mois.